



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023 à 19h

Convocation du 7 décembre 2023

Le treize décembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme DAUBANES Stéphanie.

Étaient présents : DAUBANES Stéphanie, LEMIRE Jean-André, LEMIRE Audrey, LAPLAGNE Manon DES GROTTES Olivier, ORDAX Cédric, NAPIAS Christophe, ROUSSEIL Leslie, LALANNE Dominique, JEANTIEU Brigitte, BANOS Guillaume, BONNET Hélène, COURDURIER Véronique.

Absents excusés : DUPOUY Ludwick procuration à BONNET Hélène, SAUZEAU Elodie.

Mme ROUSSEIL Leslie a été désigné comme secrétaire de séance.

En ouverture de séance Mme le Maire rappelle que le conseil Municipal est enregistré et que chacun(e) doit demander la parole avant d'intervenir.

Le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L2122 du CGCT, délégations autorisées par le conseil à Mme le Maire lors du premier conseil municipal

- la signature de 3 avenants concernant les travaux extérieurs de l'épicerie

Prestations ajoutées au cours du chantier :

Fourniture et pose d'un Panneau d'informations vitré.

Réalisation d'une purge sur une épaisseur 25 cm sur 20cm

Fourniture et pose de bordures pour remplacer la traversée piétonne devant l'église

Pose de réflecteurs de sol sur les pointes de chaque côté de l'écluse

- Activation du prix pour mémoire. C'est une plus value qui est prévue pour l'Aménagement de la route départementale au niveau des panneaux de signalisation d'entrée et de sortie de l'Agglomération
- Moins value des travaux effectués par eiffage.

Tout ceci augmente le budget de 6117€ HT. Le montant total s'élève à 135 954,20 HT.

Autorisation de dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2024. Délibération 38-2023 (unanimité)

CONSIDERANT la nécessité de permettre d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024,

Dans la mesure où les crédits ouverts en dépenses d'investissement de l'exercice 2023, hors reports, s'élevaient à **291 165 €** en ce qui concerne les chapitres 21, 23, le quart de ces crédits représente **72 971 €**.

Il est proposé de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024.

Article 1 : D'autoriser l'anticipation des dépenses d'investissement du Budget Primitif 2024 dans la limite du quart des crédits hors reports ouverts au budget 2023, selon la ventilation par chapitres et opérations d'équipement suivante :

Chapitres Budgétaires	Libellés	Opérations d'équipement :	Crédits ouverts Exercice 2023 hors reports	Crédits autorisés (*)
21	Immobilisations corporelles	N°25 : Acquisition de matériel	2 000 €	500 €
		N°27 : Bâtiments communaux	61 045 €	15 261 €
		N°46 : Aménagement public	2 400 €	600 €
		N°49 : ADAP	21 000 €	5 250 €
		N°53 : Projet épicerie	1 500 €	375 €
23	Immobilisations en cours	N°24 : Voirie	1 500 €	375 €
		N°37 : Eclairage public	1 500 €	375 €
		N°53 : Projet épicerie	200 220 €	50 055 €
TOTAL			291 165 €	72 791 €

Pas de questions



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023 à 19h**

Décision modificative N° 3 du budget 2023 -Délibération 39 – 2023 (unanimité)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la proposition d'adoption de la décision modificative n°3 du budget 2023

SECTION INVESTISSEMENT

				<i>DEPENSES RENFORCEES</i>						
ARTICLE	CHAPITRE	OPFI	MONTANT		ARTICLE	CHAPITRE	Operation		MONTANT	
020	020	OPFI	825,00		458101	458101	OP COMPTE DE TIERS		50 000,00	
					165	16	OPFI		825,00	
			825,00						TOTAL	50 825,00

ARTICLE	CHAPITRE	OP	MONTANT		ARTICLE	CHAPITRE	OP		MONTANT	
					458201	458201	OP COMPTE DE TIERS		50 000,00	
			0,00						TOTAL	50 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

				<i>DEPENSES RENFORCEES</i>						
ARTICLE	CHAPITRE	op	MONTANT		ARTICLE	CHAPITRE	Operation		MONTANT	
022	022		929,00		6817	68			929,00	
			929,00						TOTAL	929,00

Question de Brigitte JEANTIEU : pourquoi les travaux de l'épicerie ne font pas partie du patrimoine.

Réponse faite par Audrey LEMIRE : car cela concerne des travaux effectués sur la voirie. La route faisant partie du département, le département va nous rembourser une partie des travaux mais ce n'est pas une subvention.

Concernant les créances douteuses Leslie ROUSSEIL demande si les plus vieilles de 2018 et 2019 ne vont pas passer en perte ? Cela dépend, Audrey LEMIRE explique le cheminement des relances faites par le trésor public.

Pas d'autres questions



**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023 à 19h**

Présentation des rapports eau & assainissement 2022- Délibération 40-2023(unanimité)

Monsieur LEMIRE Jean André, adjoint au Maire présente à l'assemblée les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'adduction d'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif et non collectif exercice 2022.

. Il est demandé au Conseil Municipal d'acter cette présentation.

Pour information Jean André Lemire indique que le réseau d'adduction d'eau potable va être refait car vieillissant et sujet à fuites. Les compteurs en privés vont être remplacés par des compteurs sur le domaine Public .

L'opération devrait avoir lieu en février des informations seront données aux habitants du quartier.

Le rapport sur l'eau potable est plutôt positif. Il est noté que les esa métolachlore diminuent et le problème est suivi de près.

Question d'Olivier DESGROTTES : La station qui est sur St Medard avec l'augmentation de la population est-elle suffisante? JA LEMIRE répond le dimensionnement est surveillé : il y a deux stations une pour les entreprises et une pour les particuliers qui est suffisante à ce jour

JA LEMIRE indique qu'avec toutes les fortes pluies on se rend compte qu'il y a des eaux parasites qui saturent le réseau d'assainissement collectif et les stations, une campagne de contrôles de conformité des branchements aux réseaux est d'ailleurs en cours.

Audrey LEMIRE demande qui paye la facture quand il y a un contrôle avant vente. Et si il y a non conformité.?

Le vendeur ou l'acheteur ? Jean André LEMIRE dit que le vendeur doit normalement mettre en conformité le réseau d'assainissement, ce qui n'est pas toujours le cas.

Hélène BONNET demande : les gens du voyage, qui vérifie?

Jean André LEMIRE répond que comme ce se sont des caravanes, supposés mobiles, elles ne sont pas branchées sur un réseau d'assainissement Ce n'est donc pas dans le champ de compétence du syndicat.

Les caravanes et les campings-cars sont normalement équipées de ce qu'il faut, et il existe des filières de traitement appropriées. S'il y a un problème environnemental détecté c'est du ressort de la police du maire

Pas d'autre question.

Tout le monde acte la présentation

Fin de séance à 19h42